

## Commission Scientifique - Cahier des charges

- La CS est le conseil scientifique de l'ISSKA. Elle évalue la stratégie de recherche et donne un préavis au Conseil de l'ISSKA. A ce titre, le président de la CS doit faire partie du Conseil de l'ISSKA.
- La CS est responsable des aspects scientifiques des congrès nationaux de la SSS
- La CS organise les rencontres d'hiver
- La CS gère la liste des activités de recherche
- La CS participe à l'encadrement scientifique des stages SSS
- La CS participe au soutien des recherches scientifiques entreprises par les spéléologues. Il convient de définir quelques règles:
  - a) Les activités propres des membres de la CS ne figurent pas parmi les projets soutenus par la Commission.
  - b) Les demandes de soutien (comme toute autre activité sous le nom de la CS) doivent être portées à la connaissance du Bureau de la CS et être approuvées par celui-ci.
  - c) La CS peut mener des activités propres, qui nécessitent une planification à l'avance et un suivi conséquent.
- La CS nomme un ou plusieurs candidats au Prix Bitterli